



Projet pilote

Femelles en chaleur

Prolongation du projet pilote :

Les femelles en chaleur pourront participer aux concours, à la discrétion du club hôte, pour la période se terminant le 31 décembre 2023. Cela ne s'applique pas aux championnats régionaux ni au championnat national.

Femelle en chaleur - Recommandations pour que cela devienne permanent à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Concours locaux :

Permettre aux femelles en chaleur de concourir sera à la seule discrétion du club hôte. Il faut indiquer clairement dans le programme officiel du club si les femelles en chaleur sont permises, les règlements particuliers qui s'appliquent aux femelles en chaleur et toutes autres exigences que le club hôte croit raisonnables.

Exigences visant les femelles en chaleur aux concours de l'AAC :

Voir la version mise à jour 8.7 des Règlements sur le site Web de l'AAC.
Nota : Dès que possible, nous communiquerons aux clubs toutes modifications à ces exigences découlant des commentaires reçus pendant le projet pilote. Ces modifications n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2024.

À l'essai : Femelles en chaleur aux championnats régionaux et au championnat national en 2024

Exigences visant les femelles en chaleur aux championnats régionaux et au championnat national :

Les femelles en chaleur pourront concourir à ces championnats. Leur participation **ne sera pas** à la discrétion de l'hôte. Les règlements spécifiques applicables seront semblables à ceux des concours ordinaires, à quelques différences près, en raison de la nature de ces compétitions. Toutes les exigences seront publiées plus tard.

Il s'agit d'un essai pour l'année 2024 seulement.